Annexe 1 Membres du R.A.S.E.D intervenant auprès des élèves dans les écoles		
PSYCHOLOGUE	MAITRE G	MAITRE E
Ils élaborent un projet de Réseau en relation avec le projet de circonscription et en assurent la connaissance et la diffusion. Ils reçoivent les demandes d'intervention qu'ils analysent ensemble et décident des bilans à effectuer.		
- Il rencontre l'enfant et sa famille et s'assure de l'autorisation écrite pour bilan - Il effectue les investigations psychologiques en relation individuelle avec l'enfant - Il analyse les processus psychologiques et cognitifs de l'enfant pour aider à l'élaboration de projets adaptés - Il s'entretient avec le maître de la classe et/ou le directeur - Il présente des suggestions et des propositions d'aide et peut participer à l'élaboration des projets pédagogiques et/ou spécialisés - Il peut participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aide individuelle et collective aux enfants en difficultés - Il est un médiateur par des entretiens avec l'enfant, les parents, les maîtres et les intervenants - Il peut assurer la liaison entre les structures de soin et l'école - Il participe aux équipes éducatives et aux synthèses surtout si elles sont préalables aux saisines de la MDPH dans le respect de la confidentialité - Il fournit à ces commissions les renseignements psychologiques nécessaires à l'examen du dossier pour les enfants qu'il a vu en examen - Il favorise (conseils ou prise en charge) et participe à l'inclusion scolaire des enfants handicapés ou malades	- Il est chargé des aides à dominante rééducative auprès des élèves afin de : * restaurer le désir d'apprendre et l'estime de soi * favoriser l'ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles ou intellectuelles, les différents apprentissages et activités proposées dans l'école * favoriser un engagement actif de l'enfant dans les différentes situations scolaires, la construction ou la restauration de ses compétences d'élève. - Il élabore un projet individuel d'aide (PIA) qui reprend le motif de la demande d'aide et évoque le constat des réussites et des difficultés de l'élève, à l'école, à la maison et lors du bilan avec l'enseignant spécialisé. Ce projet indique les objectifs et actions envisagés ainsi que les modalités d'intervention. - Il rencontre la famille pour présenter le projet et obtenir leur accord écrit et dans toute la mesure du possible leur concours. - Il conduit des actions de rééducation individuelles ou en petits groupes et en cointervention le cas échéant, et organise leur évaluation (bilan intermédiaire et bilan final). Dans la classe, l'évaluation peut se faire dans le cadre d'une intervention. -Il organise des actions de préventions dans les classes, auprès des moyennes sections de certaines écoles. - Il participe aux équipes éducatives et aux synthèses dans le respect de la confidentialité - Il favorise la scolarité des enfants à BEP - Il participe, dans la mesure du possible, à l'évaluation des élèves de l'école : passation de tests spécifiques, planification des actions de remédiation. - Il apporte son expertise aux équipes (proposition de ressources, aide à l'élaboration des projets pédagogiques)	- Il est chargé des aides à dominante pédagogique auprès des élèves et qui ont pour objectifs : * la maîtrise des méthodes et techniques de travail * la prise de conscience de ses progrès, connaissances et compétences * une meilleure adaptation aux exigences de la classe * améliorer sa capacité à dépasser des difficultés - Il s'assure de la bonne coordination des aides spécialisées avec la classe de l'élève - Il adapte les méthodes pédagogiques pour que l'enfant ait des réussites, en prenne conscience et conforte son désir d'apprendre - Il observe les élèves dans la classe ou individuellement selon les besoins. - Il élabore le projet d'aide pédagogique à partir des fiches de demande d'aides (analyse, objectifs, moyens, durée, évaluation) et après concertation avec l'enseignant de la classe et le réseau. - Il rencontre la famille pour présenter le projet et obtenir leur accord écrit de prise en charge et dans toute la mesure du possible leur concours. - Il conduit des actions pédagogiques en petits groupes et en cointervention le cas échéant, notamment en fin de prise en charge. Il organise leur évaluation dans la classe - Il participe aux équipes éducatives et aux synthèses dans le respect de la confidentialité - Il apporte son expertise aux équipes (proposition de ressources, aide à l'élaboration des projets pédagogiques, formation). - Il participe, dans la mesure du possible, à l'évaluation des élèves de l'école : analyse des évaluations nationales ; passation de tests spécifiques, planification des actions de remédiation, …